

**MONSIEUR MOIROUX YVES**  
MAIRE

**MAIRIE DE AURIS-EN-OISANS**  
PLACE DE L'EGLISE  
38142 AURIS-EN-OISANS

Moirans, le 6 novembre 2017

**Objet : Raccordement de l'habitat collectif au réseau Très Haut Débit Fibre de votre commune**

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez certainement, Isère fibre est l'opérateur en charge de l'établissement du réseau Fibre, déployé en zone d'initiative publique, dans le cadre du projet porté par le Département de l'Isère et par conséquent sur votre commune.

Ce réseau, ouvert à l'ensemble des opérateurs pour garantir aux résidents la liberté de choix de leur Fournisseur d'Accès Internet (FAI), sera déployé quartier par quartier.

Isère Fibre propose d'équiper, à ses frais, l'habitat collectif en Fibre optique FTTH, sous réserve de l'autorisation des copropriétaires ou du propriétaire bailleur.

Cet accord préalable est donc indispensable pour nous permettre d'équiper les résidences situées sur votre commune. Cette dernière est obtenue soit par un accord préalable du propriétaire soit, si l'immeuble est en copropriété, lors de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 24-2 de Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, pour un vote à la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés.

Des démarches ont été entreprises en direction des syndicats privés et bénévoles identifiés afin de les informer et obtenir des conventions d'immeuble.

Nous nous permettons de vous en informer et solliciter votre soutien, pour communiquer le plus largement possible, auprès de vos administrés. Il est important qu'ils s'inscrivent dans une démarche de conventionnement de leur immeuble afin qu'il soit intégré dans le plan de déploiement, de votre commune.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

**Mme CONORTON Cindy**  
info.convention@iserefibre.fr  
04 72 04 92 17 / 06 71 79 37 55

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Serge GROSSHAENY  
Directeur

